

# ADMINISTRATION COMMUNALE DE LORENTZWEILER



SERVICE URBANISME

---

## Avis au public

**Concerne : PAP nouveau quartier, « Auf der Hoh » à Lorentzweiler**

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler, en exécution de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que le

Plan d'Aménagement Particulier « Nouveau Quartier » PAP NQ-SD LO 08 « Auf der Hoh » concernant des fonds sis à Lorentzweiler au lieu-dit « Auf der Hoh » présenté par le bureau Papaya - d'urbanistes et architectes paysagistes de Esch-sur-Alzette au nom et pour compte de la société GEOPLAN II S.à.r.l. domiciliée à 71, rue des Près, L-7333 Steinsel.

A été introduit auprès de l'administration communale en vue de sa mise en procédure.

Le dossier afférent est déposé pendant trente (30) jours, à compter à partir du **30 décembre 2025** au service technique communal de l'administration communale de Lorentzweiler (87, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Afin de faciliter la consultation du dossier, il est fortement recommandé aux intéressés de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme (t. 33 72 68-726 ou 33 72 68-728). La version électronique du plan d'aménagement particulier (nouveau quartier, « Auf der Hoh ») peut être consulté sur le site internet de la commune sous [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu) (service technique, département urbanisme et environnement, PAP NQ). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Lorentzweiler, le 17 décembre 2025  
Le collège des bourgmestre et échevins  
Marguy KIRSCH-HIRRT, bourgmestre  
Paul BACH, échevin  
Frazer ALEXANDER, échevin